

15. Septembre 1778.

147

Montbarrey à mettre en ordre dans un grand détail tout ce qui doit être prescrit en tems de guerre aux troupes & aux officiers de tout grade, & on doit commencer dès-à-présent à l'exécuter en partie. Le réglement provisoire sur le service de l'infanterie en campagne est imprimé en 22 pages *in folio*; en voici le préambule : " La nouvelle constitution des troupes exigeant une nouvelle ordonnance de service de campagne, Sa Majesté a fait rédiger provisoirement le présent réglement, afin qu'étant éprouvé dans les camps qu'elle se propose de faire assembler, on puisse profiter de toutes les observations de l'expérience, pour lui donner ensuite sous la forme d'ordonnance toute la perfection dont cet important ouvrage est susceptible „

Il n'est pas encore certain qu'il n'y aura pas de procès au sujet du cœur de Mr. de V, que Mr. le marquis de Villette s'est attribué, dans le dessein, dit-on, de lui faire des obseques. Les neveux du défunt prétendent prouver par le procès-verbal fait lors de l'embaumement du corps, que rien n'en a été séparé, & que quand même Mr. de Villette seroit en possession du cœur, cette partie ainsi séparée du corps, ne seroit susceptible d'aucun honneur funebre. De son côté Mr. de Villette proteste avoir bien réellement ce cœur, & persévère dans l'intention de l'honorer en tems & lieu d'un service solennel. Les petites haines philosophiques qui se mêlent à une dispute déjà